

Orientations de la formation continue à l'horizon 2030

Groupe de travail du 7 octobre 2026

Représentaient **FO Agriculture** : Nicolas Gilot, Catherine Hobeniche et Sylvain Thibault.

Lors du groupe de travail Formation du 7 octobre 2026 : orientations de la formation continue à l'horizon 2030 tenu en présence de Madame Fargeot, l'administration a présenté le projet de document d'orientations pluriannuelles de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il passe à un cadre quadriennal, avec une échéance en 2030, et doit notamment permettre de préparer les dialogues de gestion et les programmations nationales et régionales de formation.

Les échanges ont porté sur les orientations de la formation continue à l'horizon 2030, l'accès aux formations et l'accompagnement des évolutions des métiers, notamment liées à l'intelligence artificielle, au numérique et à la cybersécurité.

FO Agriculture revendique une formation qui réponde aux besoins de tous les personnels et ouvre des perspectives professionnelles, avec du temps et des autorisations d'absence permettant à chacun d'en bénéficier réellement.

Des orientations qui doivent donner davantage de sens à la formation

Le projet fixe six objectifs : atteindre en moyenne trois jours de formation par agent et par an, mieux recenser les besoins, proposer une offre accessible et de qualité, accompagner les parcours professionnels, améliorer l'évaluation et mutualiser les ressources.

Pour **FO Agriculture**, ces orientations restent trop centrées sur l'organisation du dispositif. Elles doivent mieux expliquer l'intérêt de la formation pour les agents : développer leurs compétences, gagner en autonomie, faciliter leur travail et ouvrir des perspectives professionnelles. La formation ne peut pas être perçue uniquement comme une succession d'injonctions liées aux évolutions des missions.

FO Agriculture a également demandé de préciser les champs de compétences couverts et l'articulation entre les offres ministérielles et interministérielles, notamment celles des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).

Garantir un accès effectif aux formations

L'objectif moyen de trois jours par an comprend les formations obligatoires, les préparations aux concours et examens et les formations Mentor. Cette moyenne ne suffit toutefois pas à garantir que chaque agent puisse se former.

FO Agriculture a soulevé les difficultés d'autorisation d'absence pour suivre une formation dans l'enseignement agricole. L'accès à l'offre doit s'accompagner de possibilités réelles de départ, avec une organisation du travail adaptée. L'administration rappelle que les formations Mentor validées dans le cadre du dialogue managérial se réalisent sur le temps de travail.

Accompagner les transformations des métiers et les parcours

Concernant l'objectif 4, consacré au développement professionnel, **FO Agriculture** a demandé de préciser les changements que la formation doit accompagner. Les besoins ne se limitent pas aux changements de poste, de grade ou de corps. Ils concernent aussi les différentes étapes de la vie professionnelle et les transformations structurelles des métiers et des services.

L'évolution parfois rapide des compétences attendues nécessite un accompagnement anticipé. Les sujets émergents, notamment l'intelligence artificielle, le numérique et la cybersécurité, doivent trouver une place explicite dans les orientations et les parcours proposés.

DGER : une approche qui donne du sens aux priorités

La DGER a présenté son schéma directeur de formation pour l'enseignement agricole technique, organisé autour de six axes : transitions climatique et environnementale, pédagogie et didactique, numérique, prévention et santé-sécurité, coopération internationale, management et pilotage.

FO Agriculture a souligné que cette présentation donne du sens à la formation en reliant les compétences à développer aux missions et aux enjeux de l'enseignement agricole.

FO Agriculture souhaite que les autres directions métiers adoptent la même approche. Les orientations de la DGAL et de la DGPE sont encore en cours d'élaboration.

FO Agriculture a également insisté sur la nécessité de prendre en compte tous les personnels, notamment ceux des fonctions administratives et support, ainsi que les personnels administratifs, techniques, de laboratoire et de santé (ATLS) de l'enseignement agricole. Leurs besoins doivent être pleinement intégrés à la construction de l'offre de formation.

À retenir

FO Agriculture défend une formation qui donne aux agents les moyens de maîtriser les évolutions de leur métier et de construire leur parcours professionnel.

Cela exige une offre adaptée à tous les personnels, du temps dédié et des autorisations d'absence effectives : afficher une moyenne de trois jours par an ne suffit pas à garantir ce droit.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

